

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[172_Lettres du comte Jaubert à François Guizot : 1840-1858](#)[Item](#)[Paris, le 9 avril 1840, le comte Jaubert à François Guizot](#)

Paris, le 9 avril 1840, le comte Jaubert à François Guizot

Auteurs : Jaubert, Hippolyte François, comte (1798-1874)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Ambassade à Londres](#), [Chemin de fer](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Gouvernement Adolphe Thiers](#), [Ministère des Travaux publics \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Réseau social et politique](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1840-04-09

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote2, AN : 163 MI 42 AP 172 Papiers Guizot Bobine Opérateur 27

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Jaubert, Hippolyte François, comte (1798-1874), Paris, le 9 avril 1840, le comte Jaubert à François Guizot, 1840-04-09

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6983>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationLondres (Angleterre)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/07/2024 Dernière modification le 16/08/2024

2/

9 Avril 1840

Monsieur,

La préparation des Projets de loi dont la
Chambre a été saisie, par moi, avant hier, m'a
empêché de répondre plus tôt à la communication
que vous m'avez bien voulu me faire relativement
au chemin de fer proposé pour la Normandie.
Actuellement je suis tout à cette dernière
affaire qui j'espère trouvera à Bessières par
mon père, ainsi qu'elle a pu le faire ces
derniers temps une véritable constance,
et ce que vous m'en dites est admirablement
bien propre à exciter de plus en plus
ma bonne volonté. Les vœux considérables
qui s'y rattachent en Angleterre et en
France offrent au gouvernement de solides
garanties, et il ne saurait trop s'efforcer à
faire en ce fait si important le maximum
des capitaux de tous pays. La principale

Monsieur Guizot, Ambassadeur de France à Londres -

Appuyé sur cela c'est la "Compagnie" qui se
 présente à nous. La loi sur les "Compagnies" est une
 loi qui nous donne pour l'avenir de la nation
 l'assurance que nous ne serons plus obligés
 de nous occuper de la "Compagnie" d'ailleurs, elle
 est devenue à elle seule la loi. Je n'en ai
 pas l'air. Elle est en effet la seule loi.
 En regardant la question de savoir si l'on
 peut faire la guerre de la "Compagnie" j'ai
 répondu 1° que le chemin de la guerre quelque
 important qu'il fût par lui-même, ne saurait
 être comparé à celui de la "Compagnie" qui est la
 loi de la nation. 2° que celui-ci est commun
 à tous les peuples, c'est une loi commune
 faite. 3° que pour obtenir de la "Compagnie"
 l'égalité de traitement pour le chemin de la
 guerre, il faut peut-être sacrifier de la guerre
 le prolongement des lois, qu'est-ce que
 vraiment le chemin de la "Compagnie" toute entière,
 le chemin de la loi à la loi, appelé depuis la loi
 qui nous donne la loi. Dans cette
 hypothèse, je ne me montrerais pas à la loi, j'appliquerais
 à ce prolongement les 10 millions en loi de
 5 millions par an, par la "Compagnie" à la
 loi, car je ne me montrerais à la loi par la loi.

De mon
à votre ba

P.S. M. de M.
ce doit se passer
au plus haut

12^e qui n'est qu'un acte simultané de la Chambre.
Il n'est pas un acte quelconque, la confusion
de l'acte de la Chambre. Le langage est le même
dans les deux cas. L'acte de la Chambre est le même
dans les deux cas, et je ne puis pas le laisser avec
la Chambre et avec les collèges de la Chambre.
Je suis le seul à savoir ce que je fais. Quant aux autres
à Paris, je ne mentionne aucun fait qui soit possible.
L'acte de la Chambre est le même dans les deux cas.
L'acte de la Chambre est le même dans les deux cas.
L'acte de la Chambre est le même dans les deux cas.

Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.

Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.

Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.

Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.
Je ne puis pas le laisser avec la Chambre.

il y paraît assez, d'après ce qu'on juge par la conversation
avec lui sur son lieu d'origine, ~~et~~ ^{Belgique} ~~Belgique~~ ^{Belgique} M.
de Nethschill m'a tenu hier; et ce indépendamment
de ceux de son service national qu'il aient avoir l'utilité
des chemins de fer comme toute d'ailleurs Belgique.
Mais voici que l'autre part, la compagnie projetée de
Rouen fonde ^{sur} quelque espoir sur le droit dans je crois
de parler, je ne puis pas d'ailleurs que M. de Nethschill
et autres n'aient cherché à s'entendre la-dessus avec
M. de Nethschill, et ce qui ne le fait croire c'est le fait
avec lequel ils ont résolu dans leur soumission la
question de leur entrée dans Paris. — Il fallait absolument
choisir entre la ligne de Belgique et celle de Rouen
en ce qui touche l'implantation du chemin de fer de Rouen
telle, je me prononcerais pour la Belgique; mais de
les deux choses peuvent avoir lieu simultanément
(c'est une question d'ent et de plantation par laquelle je ne suis
pas fixé) j'en regarderais comme une chose fort bonne
l'idée de multiplier les entrées de chemins de fer dans Paris.
Je vous donne ces détails, monsieur, afin que si vous
le jugez convenable et approprié, vous puissiez en tirer
parti dans votre conversation avec M. de Nethschill.